

## MAIRIE DE MONTAGNY



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2014

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Etaient présents : Mmes CARTIER – FRAISSE SIBILLE – JEANJEAN MARECHAL – LASSALLE – MARTINAUD – PAILLASSEUR - PONE VANHAUWAERT – TEDESCHI – TURPIN

Mrs BAUDUIN – FOUILLAND – GERGAUD - LECAMUS – MEUNIER - RIGNANESE – SAYLLAC - TOUNIER

Etaient excusés : Mme GAY VIDAL a donné procuration à Mr SAYLLAC - Mme LARME CATHERINEAU a donné procuration à Mr FOUILLAND – Mr BESSON a donné procuration à Mr TOURNIER – Mr DUMONT-BURDIN a donné procuration à Mr RIGNANESE

Etaient absents : Mr GAUMOND – Mr PROST

**Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2014 :** délibération n°2014-058 projet de Brasseronde : les élus minoritaires demandent le rajout de 2 paragraphes et interrogent Monsieur le Maire sur ce revirement de situation et ces écrits non conformes à ce qui s'est dit en réunion publique.

Les élus minoritaires demandent également de reprendre le compte des voix de la délibération n°2014-061 qui est erroné.

Pour ces raisons, ils décident de voter contre.

Le compte rendu est approuvé par 21 voix pour et 4 voix contre.

**Délibération 2014-068** Instauration d'une taxe d'aménagement. Définition du taux – Annule et remplace la délibération 2011-65.

Les communes ayant un PLU sont soumises à une nouvelle taxe qui remplacera la taxe locale d'équipement. Il est demandé au conseil d'approuver le taux de 5 % sans aucune exonération partielle. Ces recettes seront inscrites en section d'investissement. Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2014-069** Avis sur le projet du PPRNI du Garon.

La commune a été sollicitée pour donner un avis sur le projet de PPRNI du Garon.

Monsieur le Maire demande au conseil d'émettre un avis réservé sur ce projet et demande certaines modifications.

Les élus minoritaires demandent à Monsieur le Maire si ces modifications ont bien pour objectif de durcir la réglementation concernant les actions à mener pour endiguer les risques d'inondations dans les 27 communes du contrat de rivière dont nous faisons partie. Monsieur le Maire confirme que c'est le but escompté.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2014-070** Remboursement de frais de déplacement personnel communal.

Mme Amandine Didary dans le cadre de sa fonction a utilisé son véhicule personnel. La prise en charge par la commune de ses frais s'élève à 75,20 €. Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2014-071** Concours de receveur municipal : attribution d'indemnité.

L'arrêté interministériel de 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au receveur trésorier principal. Il est demandé au conseil d'adopter l'indemnité au taux de 100%.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2014-072** Approbation de l'acquisition d'équipements pour la salle festive – demande de subvention.

Les travaux de la salle Le Trait d'Union sont terminés et il convient d'envisager l'équipement pour la salle festive. Une subvention pourrait être attribuée par Mr François-Noël Buffet pour cet équipement. Cet équipement s'élève à 55 000 €. Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2014-073** Participation financière des élus pour la salle Le Trait d'Union.

Beaucoup de matériel et d'équipements sont encore à venir pour cette nouvelle salle. Les élus bénéficiant d'une indemnité de fonction ont décidé de reverser tout ou partie d'un mois de cette indemnité afin de participer à l'équipement de cette salle, ou financer l'inauguration. Adoptée par 21 voix pour et 4 abstentions.

### **QUESTIONS DIVERSES inscrites à l'ordre du jour par les élus d'opposition**

- **Autoroute A45** : les élus minoritaires demandent à la municipalité de confirmer son opposition à l'A45 : réponse de Monsieur le Maire : la position prise de la municipalité date de 2008 et n'a pas changé, d'ailleurs les panneaux sont toujours en place.

Monsieur le Maire déclare qu'il ne faut pas avoir un avis totalement tranché ; la construction de cet axe de communication pourrait aussi avoir des aspects bénéfiques pour notre commune notamment pour les habitants de la RD 386.

- **Salle Le Trait d'Union** : sécurité en cas d'évacuation de la ZAC et blocage de la voie d'accès principale : il existe des chemins piétonniers. Monsieur le Maire estime qu'en cas d'évacuation, les enfants et les adultes peuvent rallier la RD 386 depuis la salle Le Trait d'Union par le chemin de la Chapelle. On peut accéder également par le chemin du Baconnet. Les élus minoritaires proposent à nouveau un accès sud à la ZAC. A terme la zone de Chantelot sera reliée à notre ZAC.

Une piste cyclable est demandée par les élus minoritaires pour que les utilisateurs qui voudraient se rendre à la salle en vélo puissent le faire dans de bonnes conditions de sécurité : demande prise en compte. Monsieur le Maire avait évoqué ceci avec les associations ; ces dernières affirment que cela concerne peu d'enfants car ils sont principalement véhiculés par les parents.

- **Point financier global de la salle Le Trait d'Union** :

Acquisition 1 922 022, 31 €

Etudes 294 811,58 €

Travaux 2 586 000 ,00€

VRD 18 563,80 €

Equipement 36 000,00 €.

Les élus minoritaires demandent si on peut globalement estimer le reste des coûts liés à cette infrastructure. Monsieur le Maire répond que cela est difficile à budgétiser. La salle est neuve et est en cours d'équipement ; cela se fera dans le temps, petit à petit et en fonction des besoins.

La séance devait débiter par une intervention de Mr FENECH, Député du Rhône. Celui-ci, retenu dans les transports, est intervenu en fin de séance :

- Il nous rappelle qu'en Mars auront lieu les élections départementales.
- Montagny va changer de canton et sera relié à St Symphorien d'Ozon.
- Mornant fusionne avec Condrieu.
- La région Rhône Alpes fusionne avec l'Auvergne.
- La métropole va compter 14 circonscriptions.
- Le nouveau département sera renouvelé.
- Les élections régionales auront lieu fin 2015 ou en mars 2016.
- Le 20 novembre aura lieu un dîner républicain à St Symphorien d'Ozon avec Mr Brice Hortefeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

**signé**

Jean-Louis GERGAUD